

VOIES PUBLIQUES, Loi sur les

Nota : L.R.T.N.-O. 1988, ch. P-13 : Cette codification est en cours (4 novembre 2013).
Voir les modifications subséquentes : L.Nun. 2011, ch. 6, art. 20 et
L.Nun. 2013, ch. 20, art. 34.

Merci,

Danielle Lepage
Éditeur officiel du Nunavut